



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1228C0045

Dossier OEC/CTC N°: 11_69

Maître d'ouvrage - raison sociale	Syndicat Départemental d'Énergie 2A
<i>Adresse</i>	Hôtel du département - BP 414 - 20 183 AJACCIO Cedex
<i>CODE NAF</i>	
<i>SIRET</i>	2000 256 17 000 16
<i>Responsable Légal</i>	M. Jean-Jacques PANUNZI
Opération	Alimentation photovoltaïque d'une exploitation agricole en site isolé (M. Jean-Xavier CAPODIMACCI)
Lieu de réalisation	CARGESE
Date prévisionnelle de réalisation	avr-13
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	non
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non
Instructeurs :	
ADEME : LEGRAND Christophe	OEC/CTC : MONTI Cyrille
Gestionnaires :	
ADEME : BIANCARDINI Vanina	OEC/CTC : BOUAZZA Sonia

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	26/12/2011	Date de la demande	24/06/2011
Date de réception	29/02/2012	Date de réception de la demande	04/07/2011
Date d'accusé de réception	02/03/2012	Date AR du dossier complet	02/02/2013

Date du Comité de Gestion	15/07/2013
----------------------------------	------------

MAITRE D'OUVRAGE	
Type de maître d'ouvrage	Public
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	FCTVA
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION	
Secteur	Non concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Sans objet

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS	
ADEME	Avis favorable. L'opération est conforme à la convention PRODEME 2013 (fiche n° 5).
CTC / OEC	Avis favorable. Ces investissements sont éligibles aux aides CTC-ADEME-FEDER au titre de la convention PRODEME et de sa fiche n°5, en effet cette opération permet d'éviter d'augmenter les consommations d'énergie en Corse, sans nuire pour autant au développement économique de l'île, en apportant une solution alternative au raccordement au réseau pour l'électrification rurale.

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte :	Dans le cadre du soutien aux opérations d'électrification des écarts, le syndicat départemental d'énergie de la Corse du Sud réalise l'électrification par générateur photovoltaïque sur la Commune de CARGESE. Il s'agit ainsi de permettre l'alimentation en site isolé d'un site pour lequel toute solution d'extension du réseau électrique est rendue impossible par son isolement.
-------------------	--

Lieu de réalisation :	CARGESE (corse du Sud)
------------------------------	------------------------

Description technique de l'opération :	<p>Le projet consiste à alimenter une bergerie sur site isolé. Les caractéristiques de l'installation sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface : 30 m² orientés plein sud à 45° , - Puissance : 3240 Wc (14 modules de 105 W), - Stockage : 12 éléments de 2V - 2000 Ah (C10), - Energie PV produite : 1735,6 kWh, - Energie produite par le générateur d'appoint : 376 kWh, - Besoins : 938,23 kWh.
---	--

Echéancier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début d'opération : avril 2013 Durée prévisionnelle de l'opération : 6 mois
---	---

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO ₂ /an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	1735,6	SO	1,33	0,42	0,40

Hypothèses	<p><i>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO₂, 0,243 tpe, 0,232 tep</i></p> <p><i>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO₂, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</i></p> <p><i>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO₂,0,086 tep</i></p> <p><i>teqCO₂ : tonne équivalent CO₂; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</i></p>
-------------------	---

Contenu du rapport final	<ul style="list-style-type: none"> • Procès verbal de réception de l'installation, • Descriptif du déroulement de l'opération et problèmes éventuels rencontrés, • Quelques photos des capteurs photovoltaïques et des équipements. <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>
---------------------------------	---

ANNEXE FINANCIERE

Décision N° 1228C0045

Dossier PRODEME N° 11_67

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€TTC)	Dépenses éligibles à justifier (€TTC)
Postes de dépenses		
Système solaire, avec modules PV, parc de stockage, onduleur et système de régulation	61 900,85	61 900,85
Structure au sol	13 191,98	13 191,98
Mise en service	1 763,64	1 763,64
Local technique	14 698,80	14 698,80
Tranchée	7 106,40	7 106,40
TOTAL	98 661,67	98 661,67
TOTAL après remise 3%	95 701,82	95 701,82

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle 2013 entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME.

Le bénéficiaire est assujéti au régime FCTVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

Le coût admissible correspond au coût des dépenses éligibles.

Coût des dépenses éligibles de l'opération	95 701,82 €
► Total	95 701,82 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

L'aide totale est plafonnée de façon à ce que 5% de l'investissement reste à la charge de l'utilisateur.

Compte tenu des autres financements, l'aide PRODEME maximale s'élève à 11 948,21 €

	Coût admissible (assiette €TTC)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (en €)
Investissement PV SI	95 701,82	12,48%	11 948,21
TOTAL	95 701,82	12,48%	11 948,21

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'opération (€TTC)	Dépenses éligibles à justifier (€TTC)	Coût admissible (assiette en €TTC)	Aide CTC (en €)	Aide ADEME (en €)
Investissement PV SI	95 701,82	95 701,82	95 701,82	3 020,14	8 928,07
TOTAL	95 701,82	95 701,82	95 701,82	3 020,14	8 928,07

3 - Plan de financement prévisionnel

CTC	3 020,14 €	3,16%
ADEME	8 928,07 €	9,33%
FACE	57 524,22 €	60,11%
SDE2A	14 360,00 €	15,00%
FCTVA	7 089,02 €	7,41%
Pétitionnaire	4 785,09 €	5,00%
TOTAL	95 701,82 €	100,00%